

Bryce Flynn, *The Citizen*

Le programme chargé de M. Vance à Ottawa comprenait une visite au parlement. On le voit ici en train de signer le livre d'or sous le regard attentif du président du Sénat, Mme Renaude Lapointe.

A propos des négociations

Le Canada et les États-Unis ont étendu, respectivement le 1er janvier et le 1er mars 1977, leur juridiction en matière de pêche à 200 milles au large de leurs côtes. Ces décisions ont ranimé et étendu le débat entourant la délimitation de quatre frontières maritimes communes: le golfe

du Maine/le Banc de Georges dans l'Atlantique; au large du détroit de Juan de Fuca; à l'entrée de Dixon dans le Pacifique; et dans la mer de Beaufort dans l'Arctique.

Le 1er août 1977, les deux gouvernements ont nommé des négociateurs spéciaux chargés de recommander une solution à ces questions. Les deux négociateurs ont fait rapport à leurs gouvernements à la fin de la première étape des négociations (octobre 1977), recommandant des principes en vue d'un accord global sur les pêches et des arrangements pour le partage des hydrocarbures. Ces principes comprennent l'établissement d'une Commission mixte des pêches chargée de la gestion coopérative de certains stocks et de la création, dans les régions limitrophes, de zones à accès partagé pour l'exploitation des hydrocarbures.

Le 12 avril 1978, le Canada et les États-Unis ont conclu, sous réserve de ratification, un Accord de pêche réciproque portant sur les pêches de la côte de l'Atlantique et de celle du Pacifique. Cet accord arrive à terme à la fin de l'année. Les deux gouvernements ont convenu de l'appliquer de façon provisoire jusqu'à son entrée en vigueur officielle. Le 2 juin 1978, le Canada a suspendu cette application provisoire, alléguant notamment que les États-Unis, en vertu de leurs lois existantes, ne semblaient pas pouvoir

appliquer pleinement tous les termes et les dispositions de l'Accord, ceci au préjudice des intérêts canadiens de pêche. Le Canada, cependant, a clairement indiqué que les pêches réciproques pouvaient être reprises dès la réalisation de progrès suffisants en ce qui concerne les éléments à long terme d'un accord maritime global.

Le 15 septembre 1978, après avoir étudié avec soin la décision du Tribunal d'arbitrage sur la délimitation du plateau continental entre la France et la Grande-Bretagne du 30 juin 1977 (qui est le plus récent énoncé du droit international à ce sujet), le Canada a publié une revendication révisée en ce qui concerne la région du golfe du Maine/Banc de George, comprenant une "ligne d'équidistance équitable".

La délimitation des frontières maritimes contestées influera sensiblement sur la gestion et la conservation d'importantes ressources halieutiques ainsi que sur l'exploration et l'exploitation éventuelles d'hydrocarbures dans certaines des régions limitrophes. Des discussions se poursuivent également en ce qui concerne la coopération et la collaboration en matière de pêche ainsi que l'établissement d'une ou de plusieurs zones à accès partagé pour l'exploitation d'hydrocarbures; ces discussions se tiennent parallèlement aux négociations portant sur la délimitation des frontières.

L'Aga Khân en visite de trois semaines au Canada



The Citizen

A son arrivée à l'aéroport international d'Ottawa, l'Aga Khân (au premier plan) est accueilli par M. R. Noyes Roberts, chef adjoint du protocole au ministère des Affaires extérieures.

Peu de temps après, l'Aga Khân, accompagné de M. Noyes Roberts, s'est rendu au lac Harrington, résidence d'été du premier ministre, M. Pierre Trudeau, où il effectua un bref séjour.

Après s'être entretenu avec les représentants du gouvernement au cours d'un déjeuner offert en son honneur par le premier ministre, l'Aga Khân a commencé une tournée de trois semaines dans les principales villes canadiennes, tournée au cours de laquelle il rencontrera "ses fidèles" émigrés au Canada.

L'Aga Khân est le chef religieux de la secte des Ismaéliens de l'Inde et du Pakistan créée en 1880. L'Aga Khân III, mort en 1957, avait fondé la Ligue pan-musulmane de l'Inde en 1906. Son petit-fils Karim lui succéda avec le titre d'Aga Khân IV.